

Eco-responsabilité

Charte d'engagement de Rail Concept

Date : 15 décembre 2009

N° de version : V1



Suivi du document

Version	Date	Modifications	Auteur	Vérification	Validation
V1	15/12/2009	Création	F. Perrin	L. Boujard	A. Richard

Liste de diffusion

Nom	Prénom	Société
Ensemble du personnel		Rail Concept

Contact

RAIL CONCEPT
34 Rue de la République
30133 LES ANGLES
FRANCE
Tél : +33. (0)4.90.90.54.85
Fax : +33. (0)4.32.62.81.64

Sommaire

1	Agir pour l'environnement	4
2	Les engagements de Rail Concept	5
2.1	L'énergie	5
2.2	Le transport	5
2.3	Les déchets	6
2.3.1	Réduire l'usage du papier	6
2.3.2	Tri et recyclage	6
2.4	Les Achats	6
2.5	L'eau	6
3	Annexe 1 : Bibliographie et Sites Internet	7

1 Agir pour l'environnement

Nous consommons tous au quotidien des ressources naturelles qui, au vu des modalités et rythmes d'utilisation actuels, seront dans quelques décennies soit épuisées, soit fortement dégradées.

Toutes les activités humaines génèrent des impacts environnementaux et énergétiques. Bien que l'impact environnemental de notre activité reste limité, les activités d'expertise et de bureau d'étude engendrent tout de même de nombreux aspects environnementaux : consommation d'énergie liée à la bureautique, l'éclairage, le chauffage, émission de gaz à effet de serre liées au transport des salariés, consommation d'eau, production de déchets et de déchets dangereux.

Les grandes entreprises sont particulièrement concernées, mais aussi les PME. C'est pourquoi Rail Concept a décidé de s'engager dans une démarche environnementale pour :

- Améliorer durablement les performances économiques,
- Limiter les impacts environnementaux,
- Respecter et anticiper les obligations réglementaires.

Pour réaliser ces objectifs, notre société s'appuie sur un personnel sensibilisé aux enjeux environnementaux et responsabilisé à cette démarche de progrès.

Si chaque salarié, chaque entreprise s'implique dans cette démarche, les résultats peuvent rapidement être considérables au niveau national. Collectivement, les efforts prennent du sens et ont un effet positif sur l'environnement : « Penser global et agir local ».

Alain RICHARD
Directeur Général

2 Les engagements de Rail Concept

2.1 L'énergie

- Eteindre la lumière dans les bureaux et les locaux communs (salles de réunions, WC et lavabos, etc.) en les quittant (en journée et le soir)
- Utiliser au maximum la lumière naturelle (économie d'électricité mais aussi une chaleur dégagée par les lampes qui chauffe l'air davantage)
- Eteindre le poste informatique y compris l'écran de l'ordinateur et les copieurs chaque soir (ne pas laisser en veille)
- Maîtriser le chauffage et la climatisation ; limiter l'aération des bureaux puis couper le chauffage ou la climatisation lors de l'aération si possible. Ouvrir pour aérer quand il fait frais et de côté ombre.
- Ne pas encombrer ni couvrir les radiateurs et climatiseurs avec des dossiers ou autres objets
- Equiper progressivement les locaux d'ampoules basse consommation et de tubes fluorescents de catégories A ou B (étiquette énergie)
- Mise en place de minuteries dans les lieux communs
- Privilégier l'achat de piles rechargeables
- Débrancher les chargeurs et les transformateurs lorsqu'ils ne sont plus utilisés

2.2 Le transport

- Privilégier le covoiturage pour les déplacements professionnels (privés aussi si possible)
- Privilégier les téléconférences et les visioconférences, ainsi que les réunions téléphoniques
- Utiliser les transports en commun
- Optimiser les déplacements en groupant les rendez-vous sur terrain
- Adopter une conduite souple à allure modérée (éco-conduite)
- Utiliser de préférence le véhicule le moins polluant
- Prendre le train pour les grands trajets
- Eviter l'usage de la climatisation au maximum

2.3 Les déchets

2.3.1 Réduire l'usage du papier

- Ne pas imprimer systématiquement les courriels
- Utiliser le recto-verso
- Favoriser les courriers et les invitations par courriels (en évitant la doublure papier)
- Réutiliser le côté vierge des papiers usagers comme brouillon
- Privilégier l'archivage informatique (pour la transmission et le stockage de documents)

2.3.2 Tri et recyclage

- Corbeille dans chaque bureau pour le papier et les déchets divers non recyclables
- Tri sélectif des journaux, magazines, dépliantes et emballages plastiques, métalliques et cartons lorsque la filière existe
- Dépôt aux endroits prévus des cartouches d'encre et autres matériels informatiques usagers, des piles et des lampes néon

2.4 Les Achats

- Acheter du papier recyclé
- Privilégier les fournitures à longue durée de vie ou rechargeable
- Acheter du matériel électrique et informatique basse consommation
- Privilégier, autant que possible, des achats avec un volume d'emballages réduit

2.5 L'eau

- S'assurer de la fermeture des robinets après utilisation et qu'ils ne gouttent pas
- Régler la température et ne pas utiliser de l'eau chaude inutilement
- Signaler toute de suite des fuites ou des dysfonctionnements qui engendrent un gaspillage
- Utilisation de débits différenciés des chasses d'eau
- Ne pas déverser de produits toxiques dans les canalisations
- Privilégier l'utilisation de produits « verts » non dangereux et biodégradables pour le ménage des locaux

3 Annexe 1 : Bibliographie et Sites Internet

Le « Guide du Bureau Eco-responsable » de l'ADEME.

www.ademe.fr